



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 3 avril, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche
Siège # 2 - Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Réhel
Siège # 4 - Alain Gagnon
Siège # 5 - Claude Cloutier
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, greffière et trésorière, assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

[37-04-24]

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 6 mars 2024

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Autorisation demande d'emprunt temporaire
subvention TECQ

05.03 Soumission du perron et élévateur au Centre récréatif

05.04 Soumission réflexion de la toiture - isolation

05.05 Soumission abaissement du plafond centre des loisirs

05.06 Audit financier 2023

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Reconstruction du mur P-11462

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Autorisation de circuler dans les rues de la Municipalité
Pèlerinage Terre et mer

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

13.01 - Représentant pour la séance de la MRC du 10 avril
2024

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose 2 documents d'information aux membres du conseil.

- Demande Jeux des 50 ans +
- Demande 50 ans + gratuité du local

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[38-04-24]

04.01 - Séance ordinaire du 6 mars 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

[39-04-24]

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gagnon

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 04-2024 totalisant 44 595.74 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[40-04-24]

05.02 - Autorisation demande d'emprunt temporaire subvention TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu la subvention du programme TECQ et qu'elle a reçu des soumissions pour les travaux autorisés.

CONSIDÈRENT QUE la municipalité doit effectuer le paiement pour les travaux réalisés et à venir.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la demande d'emprunt temporaire à la caisse populaire pour un montant maximal de 165 260\$

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[41-04-24]

05.03 - Soumission du Perron et élévateur au Centre récréatif

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions relatives au projet en titre, qui a eu lieu le 28 mars 2024 au bureau municipal.

ATTENDU QUE l'offre soumise par « Construction F. Thibo Inc.» au montant total de \$ 45 950 (avant taxes) et de \$ 52 831.01 (taxes incluses), est la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a fourni les documents administratifs conformes au devis;

ATTENDU QUE ce projet est dans le cadre de la TECQ 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de « Construction F. Thibo Inc. » soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[42-04-24]

05.04 - Soumission réflexion de la toiture - isolation

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions relatives au projet en titre, qui a eu lieu le 28 mars 2024 au bureau municipal.

ATTENDU QUE l'offre soumise par « Construction Christian Laflamme Inc. » au montant total de \$ 7 110 (avant taxes) et de \$ 8 174.72 (taxes incluses), est la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a fourni les documents administratifs conformes au devis;

ATTENDU QUE ce projet est dans le cadre de la TECQ 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de « Construction Christian Laflamme Inc. » soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[43-04-24]

05.05 - Soumission abaissement du plafond centre des loisirs

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions relatives au projet en titre, qui a eu lieu le 28 mars 2024 au bureau municipal.

ATTENDU QUE l'offre soumise par « Construction F. Thibo Inc.» au montant total de \$ 38 425 (avant taxes) et de \$ 44 179.14 (taxes incluses) est la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a fourni les documents administratifs conformes au devis;

ATTENDU QUE ce projet est dans le cadre de la TECQ 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Réhel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de « Construction F. Thibo Inc.» soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[44-04-24]

05.06 - Audit financier 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé le contrat d'audit financier 2020 à 2022 à la firme ABCA sous la résolution 169-12-20.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris du retard dans ses audits et qu'il y a beaucoup de travail de reconstruction d'année financière.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraïche

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise la firme ABCA à faire l'audit pour 2023 dès que l'année 2022 sera terminée.

D'AUTORISER la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

[45-04-24]

08.01 - Reconstruction du mur P-11462

CONSIDÉRANT QUE le mur P-11462, mur de soutènement le long de la route Pierre-Mercier doit être remplacé.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et Mobilité durable du Québec nous a fourni deux options de conception.

Option # 1 : enrochement environ 1 000 000\$

Option # 2 : mur coulé environ 5 250 000\$

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre choisisse l'option # 1 toutefois avec une pente de 60 degrés.

D'AUTORISER la directrice générale ou en son absence le maire ou en son absence le maire suppléamment à autoriser les démarches pour obtenir les plans et devis.

D'AUTORISER la directrice générale à soumettre un appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

[46-04-24] **10.01** - Autorisation de circuler dans les rues de la Municipalité
Pèlerinage Terre et mer

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Saint-Pierre a reçu une demande de la part du diocèse de Gaspé.

CONSIDÉRANT que la 17^e édition du Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les Îles couvrira le territoire de Cap-Chat à Gros-Morne sera dans notre municipalité le mercredi 26 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le passage du Pèlerinage Terre et Mer, sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

[47-04-24] **13 - LÉGISLATION**

13.01 - Représentant pour la séance de la MRC de la Haute Gaspésie du 10 avril 2024

ATTENDU QUE la séance du conseil des maires de la MRC Haute-Gaspésie a sa rencontre mensuelle le 10 avril 2024;

ATTENDU QUE M. Magella Emond, présidera la dites séance;

ATTENDU QUE la municipalité peut se faire représenter par le maire suppléant ou autre élu.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gagnon

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER Colette Réhel, conseillère # 3, a représenté la municipalité lors de cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de **19h51** à **19h55**

- Pèlerinage
- Plafond du centre des loisirs
- Félicitation à la nouvelle conseillère

[48-04-24]

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche
IL EST RÉSOLU Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

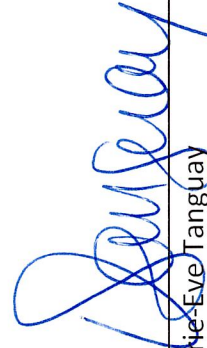
QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h55

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguy
Directrice générale secrétaire et trésorière